Nations Unies S/PV.9786

# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

*Provisoire*

**9786**e séance

Lundi 18 novembre 2024, à 9 h 30

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Présidents* : | Dame Barbara Woodward/M. Lammy | (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) |
| *Membres* : | Algérie | M. Bendjama |
| | Chine | M. Fu Cong |
| | Équateur | M. Montalvo Sosa |
| | États-Unis d'Amérique | Mme Thomas-Greenfield |
| | Fédération de Russie | M. Polyanskiy |
| | France | M. de Rivière |
| | Guyana | Mme Rodrigues-Birkett |
| | Japon | M. Fujii |
| | Malte | Mme Frazier |
| | Mozambique | M. Afonso |
| | République de Corée | M. Cho |
| | Sierra Leone | M. George |
| | Slovénie | Mme Blokar Drobič |
| | Suisse | M. Cassis |

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

24-35138 (F)

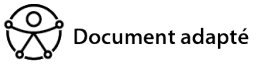

*La séance est ouverte à 9 h 40.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Le représentant de la France a demandé la parole.

**M. de Rivière** (France) : Je crois que la situation au Soudan est tragique. La France soutient pleinement le projet de résolution (S/2024/826) proposé par le Royaume-Uni et l'en remercie. Je crois qu'il est essentiel que ce projet puisse être adopté. J'ai l'impression que les conditions ne sont pas intégralement réunies à la minute où je parle. C'est pourquoi je suggère que le Conseil puisse en discuter en consultations maintenant pour aviser et faire en sorte que ce projet de résolution puisse être adopté.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Compte tenu des observations du représentant de la France, je propose que nous suspendions temporairement la séance pour régler cette question et que les membres du Conseil se réunissent à nouveau dans la salle des consultations pour poursuivre la discussion.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

*La séance, suspendue à 9 h 45, est reprise à 9 h 55.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/826, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Sierra Leone.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*Votent pour :*

Algérie, Chine, Équateur, France, Guyana, Japon, Malte, Mozambique, République de Corée, Sierra Leone, Slovénie, Suisse, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

*Votent contre :*

Fédération de Russie

*S'abstiennent :*

Néant

**Le Président** (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour et une voix contre. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Depuis plus de 18 mois, les civils soudanais endurent des violences inimaginables. Nous avons vu et entendu les témoignages évoquant des atrocités motivées par la haine ethnique, des violences sexuelles, y compris des viols à grande échelle, des enfants enlevés et recrutés comme soldats dans cette situation horrifiante, des travailleurs humanitaires attaqués, des fournitures essentielles bloquées, et des maisons, des écoles et des hôpitaux détruits et pillés. Cette souffrance est une balafre pour notre conscience collective, d'autant qu'elle survient à une échelle qui, pour dire les choses, est difficile à concevoir.

Face à cette horreur, le Royaume-Uni et la Sierra Leone, travaillant en partenariat, ont voulu réunir le Conseil pour prendre des mesures face à cette urgence humanitaire et cette catastrophe, protéger les civils, assurer l'accès à l'aide et appeler à un cessez-le-feu.

Un pays, un seul, a empêché que le Conseil s'exprime d'une seule voix. Un seul pays fait barrage. Un seul pays est l'ennemi de la paix. Ce veto russe est une honte et montre une fois de plus au monde le vrai visage de la Russie. Honte à Poutine pour la guerre d'agression en Ukraine ; honte à Poutine qui utilise ses mercenaires pour répandre les conflits et la violence sur le continent africain ; et honte à Poutine qui prétend être un partenaire du monde du Sud, tout en condamnant les Africains noirs à de nouveaux meurtres, de nouveaux viols et de nouvelles famines dans le cadre d'une guerre brutale. Au représentant russe assis là-bas qui regarde son téléphone, je demande de répondre en toute conscience : combien de Soudanais devront encore être tués ? Combien de femmes devront encore être violées ? Combien d'enfants seront encore privés de nourriture avant que la Russie n'agisse ? La Russie devra maintenant s'expliquer devant tous les Membres de l'ONU.

Tandis que la Grande-Bretagne double son aide, la Russie en bloque l'accès. Tandis que la Grande-Bretagne travaille avec nos partenaires africains, la Russie oppose

son veto à leur volonté. Nous avons déposé le projet de résolution (S/2024/826) pour montrer aux Soudanais, et avec eux au monde, qu'on ne les oublie pas. Ce texte aurait demandé aux parties de convenir des pauses humanitaires, le but étant de permettre le passage en toute sécurité des civils et l'acheminement de l'aide là où elle est nécessaire. Il aurait galvanisé le soutien aux groupes locaux qui prennent des risques inimaginables pour protéger leurs communautés. Et il aurait accentué la pression sur les parties au conflit pour qu'elles acceptent un cessez-le-feu, en appuyant les efforts de médiation. Le veto mesquin, hargneux et cynique de la Russie aujourd'hui envoie aux parties au conflit le message qu'elles peuvent désormais agir en toute impunité et qu'elles peuvent faire fi de leurs engagements et de leurs responsabilités quant à la protection de leur propre population.

Je veux être clair : je ne cesserai pas de demander que des mesures supplémentaires soient prises pour protéger la population du Soudan. Je ne cesserai pas de réclamer davantage d'aide humanitaire. Je ne cesserai pas de travailler avec nos partenaires en Afrique et dans le monde entier pour apporter notre assistance. Le Royaume-Uni n'oubliera pas le Soudan.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. George** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Nous savons l'importance d'avoir corédigé cet important projet de résolution (S/2024/826) avec le Royaume-Uni, que nous félicitons des efforts diligents et inlassables qu'il a déployés dans les négociations sur ce texte, y compris en nous consultant amplement en tant que corédacteur. Toutefois, la Sierra Leone déplore que le projet de résolution sur la protection des civils au Soudan n'ait pas été adopté, malgré des efforts sincères pour parvenir à un consensus entre les États Membres. La Sierra Leone a corédigé le projet de résolution non seulement pour faire face à la situation épouvantable des civils au Soudan, mais aussi en raison des parallèles entre la violence et les violations du droit international humanitaire au Soudan et l'expérience difficile de notre conflit civil, notamment leurs effets dévastateurs sur les femmes et les enfants. Nous rappelons que le Conseil de sécurité a décidé en 1999 (résolution 1270 (1999)) de confier à la Mission des Nations Unies en Sierra Leone le mandat de protection des civils en Sierra Leone, ce qui a marqué un tournant dans notre conflit et abouti à l'Accord de paix de Lomé.

Soyons clairs. Le projet de résolution ne prévoyait pas le déploiement de contingents au Soudan, conformément à l'évaluation du Secrétaire général. Il aurait cependant permis d'exprimer de la solidarité et de mettre en place des mécanismes visant à prévenir d'autres atrocités. La Sierra Leone continuera de travailler avec les autres membres du Conseil pour parvenir à un produit permettant de protéger les civils des violations des droits humains qui persistent au Soudan. En tant qu'État Membre et membre élu du Conseil ayant connu un conflit civil, nous avions l'obligation morale de défendre la cause des civils au Soudan. Nous continuons d'appeler toutes les parties à cesser les hostilités, à entamer un dialogue et à s'engager dans un processus politique inclusif dirigé par le Soudan, selon la recommandation expresse du Secrétaire général.

Enfin, nous réaffirmons notre appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan et au Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Soudan pour la promotion d'une paix durable par le biais d'un dialogue inclusif.

**M. Fujii** (Japon) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la Sierra Leone et le Royaume-Uni, en leur qualité de corédacteurs, de leur rôle de chef de file pour amener le Conseil de sécurité à promouvoir la protection des civils au Soudan pour donner suite aux recommandations du Secrétaire général.

Le Japon a voté pour le projet de résolution (S/2024/826), étant gravement préoccupé par la situation catastrophique qui perdure au Soudan sur le plan humanitaire et en matière de droits humains. Nous estimons que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités et agir dans les meilleurs délais face à cette tragédie. Le Japon a participé de manière constructive aux négociations. Nous déplorons par conséquent que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter le projet de résolution, en raison du veto opposé par la Russie malgré les efforts diplomatiques déployés activement par les membres du Conseil.

Le Japon soutient le Secrétaire général et son envoyé personnel pour le Soudan, M. Lamamra, et les encourage à poursuivre le dialogue avec les parties au conflit, ainsi qu'avec l'Union africaine et d'autres acteurs clés. L'Envoyé spécial du Japon pour la Corne de l'Afrique s'est rendu récemment au Soudan et a exhorté le général Al-Burhan à instaurer un cessez-le-feu et à améliorer l'accès humanitaire. Le Japon souhaite également insister sur la promotion de la sûreté, de la sécurité et de la liberté de circulation de l'ensemble du personnel humanitaire et des produits de base. À cette fin, le Japon appelle les parties au conflit à

garantir un accès humanitaire complet, rapide, sûr, sans entrave et durable, y compris pour les activités transfrontières et celles menées à travers les lignes de front. Alors que le mandat actuel du Japon au Conseil de sécurité touche à sa fin, nous encourageons nos collègues restants et les nouveaux membres du Conseil à élaborer d'autres mesures concrètes pour assurer la protection des civils au Soudan.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement ferme du Japon envers la population du Soudan. Le Japon ne l'abandonnera pas, en tant qu'État Membre responsable qui défend indéfectiblement la sécurité et la dignité humaines.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Conseiller fédéral et Chef du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse.

**M. Cassis** (Suisse) : Je voudrais exprimer ma sincère gratitude au Royaume-Uni et à la Sierra Leone, en tant que porte-plume, pour les efforts déployés pendant les négociations, et aux membres du Conseil pour leur engagement.

La Suisse a voté pour le projet de résolution (S/2024/826) sur la protection des civils au Soudan et regrette qu'il n'ait pas été adopté en raison du veto d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Des millions de Soudanaises et de Soudanais souffrent des horreurs d'une guerre qui n'a pas de fin en vue et qui laisse le pays en ruines. Des centaines de milliers de personnes subissent les atrocités horribles commises par les Forces d'appui rapide à Gazira et les attaques indiscriminées par les bombardements aériens des Forces armées soudanaises. Les récits de violences sexuelles sont effroyables, tandis que la faim fait rage à travers le pays et tue en silence. Dans le contexte de la violence ethnique persistante, nous entendons régulièrement des mises en garde contre les risques de génocide. Le lourd tribut payé par la population civile dépasse tout entendement. Comme la Suisse l'a souligné à maintes reprises, sa protection n'est pas un choix, c'est une obligation. Nous appelons à nouveau toutes les parties à cesser immédiatement les hostilités et à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits humains, ainsi que les engagements qu'elles ont pris à Djedda.

Il n'y a pas de solution militaire à ce conflit. Il est impératif que les belligérants fassent taire les armes et placent les intérêts du peuple soudanais au premier plan. À cet égard, qu'il me soit permis de réitérer notre ferme soutien à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour ses efforts diplomatiques en cours. Nous restons à sa disposition pour tout soutien nécessaire.

J'aimerais également réitérer qu'en tant que membres du Conseil, nous avons, et ce malgré le veto d'aujourd'hui, la responsabilité de continuer à accorder toute notre attention à la résolution de ce conflit catastrophique. Le peuple soudanais mérite de vivre dans la paix, la sécurité et la dignité.

**M. Cho** (République de Corée) (*parle en anglais*) : La République de Corée regrette vivement que le projet de résolution crucial (S/2024/826) sur la protection des civils au Soudan n'ait pas reçu le soutien requis pour être adopté en raison du veto opposé par la Fédération de Russie. Nous avons voté pour le projet de résolution, car il y a urgence à protéger les civils au Soudan. Nous adressons nos remerciements aux corédacteurs, le Royaume-Uni et la Sierra Leone, pour leur rôle de chef de file. Le projet de résolution présenté aujourd'hui avait pour but d'envoyer un message fort et sans équivoque du Conseil de sécurité aux parties au conflit au Soudan. Une cessation immédiate des hostilités à l'échelle nationale est le moyen le plus efficace de protéger les civils au Soudan. Malheureusement, la réticence persistante des parties soudanaises à entamer des négociations en vue de conclure un accord de cessez-le-feu montre qu'elles sont convaincues, à tort, qu'elles peuvent l'emporter sur le champ de bataille. Cette position tenace exacerbe les souffrances des civils et prolonge le conflit.

Hélas, nous n'avons pas de nouvelle résolution appelant les parties au conflit à revenir à la table des négociations, mais nous les exhortons une fois de plus à œuvrer rapidement à la mise en place d'un mécanisme solide et transparent afin de garantir que leurs engagements se traduisent par des progrès réels sur le terrain. De plus, alors que nous nous félicitons de la décision prise par les autorités soudanaises de maintenir ouvert le point de passage d'Adré, nous appelons toutes les parties au conflit à prendre des mesures supplémentaires, y compris la levée des restrictions temporelles, afin de faciliter une aide humanitaire durable et sans entrave.

Bien que ce projet de résolution n'ait pas été adopté aujourd'hui, il est impératif que le Conseil de sécurité poursuive ses efforts collectifs en vue de mettre fin au conflit au Soudan et de donner la priorité à la protection des civils. Nous réaffirmons notre engagement à appuyer ces efforts essentiels.

**M^me^ Frazier** (Malte) (*parle en anglais*) : Malte remercie les corédacteurs, le Royaume-Uni et la Sierra Leone, des efforts considérables qu'ils ont déployés pour élaborer ce projet de résolution (S/2024/826). Nous regrettons vivement qu'il ait fait l'objet d'un veto alors

qu'il bénéficiait du soutien de tous les autres membres du Conseil de sécurité. Malte a voté pour ce texte, qui demandait qu'un mécanisme de conformité soit mis en place pour faciliter la mise en œuvre des engagements contractés dans le cadre de la Déclaration d'engagement de Djedda en faveur de la protection des civils du Soudan. Le projet de résolution traduit l'appel persistant lancé par le Conseil, depuis le début des violences au Soudan, aux Forces armées soudanaises et aux Forces d'appui rapide pour qu'elles cessent immédiatement les hostilités et pour que les deux parties honorent et mettent pleinement en œuvre les engagements qu'elles ont pris en matière de protection des civils. Nous exigeons en outre que les Forces d'appui rapide cessent immédiatement leurs attaques contre les civils, en particulier dans les États du Darfour, de Gazira et de Sennar. L'agression que les Forces d'appui rapide continuent de mener à El-Fasher doit cesser. Nous rappelons également à tous les États Membres les obligations qui leur incombent en vertu du régime de sanctions établi par la résolution 1591 (2005).

Le projet de résolution aurait envoyé un message fort aux parties pour qu'elles respectent de toute urgence les obligations que leur impose le droit international et veillent à ce que les civils, les biens de caractère civil et le personnel humanitaire et médical ne soient pas pris pour cible. Les femmes et les filles continuent de subir des violences sexuelles et fondées sur le genre à des niveaux déplorables, tandis que les enfants font toujours l'objet de violences et de mauvais traitements. Les auteurs de ces crimes et violations doivent répondre de leurs actes au moyen de mécanismes transparents et indépendants d'établissement des responsabilités.

Nous appelons par ailleurs toutes les parties à assurer le passage de l'aide humanitaire par tous les itinéraires disponibles, à travers les frontières et les lignes de front. À cet égard, nous nous félicitons de la récente décision prise par les autorités soudanaises de prolonger de trois mois supplémentaires l'ouverture du point de passage d'Adré.

Pour terminer, nous continuerons d'épauler l'Envoyé personnel Lamamra et l'encourageons à poursuivre sa coordination avec l'Union africaine et d'autres partenaires. Nous rappelons à toutes les parties prenantes le rôle indispensable que jouent les femmes à tous les niveaux et à toutes les étapes du dialogue et de la prise de décisions. L'action qu'elles mènent pour promouvoir la satisfaction des besoins des civils en matière de protection et la médiation politique mérite notre appui indéfectible.

**M^me^ Blokar Drobič** (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie a voté pour le projet de résolution (S/2024/826). Nous exprimons notre gratitude à la Sierra Leone et au Royaume-Uni pour le leadership dont ils ont fait preuve.

Notre position sur la situation alarmante qui continue de se détériorer au Soudan est constante et claire. Nous avons écouté attentivement les voix qui se sont élevées dans cette salle pour souligner combien il importait de ne pas laisser le peuple soudanais souffrir en silence. Le vote d'aujourd'hui témoigne de l'engagement de la Slovénie à répondre à cet appel urgent. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité a la responsabilité de répondre aux appels désespérés lancés par la population soudanaise, en particulier les femmes et les enfants, pour être protégée. Nous regrettons profondément qu'un veto ait été opposé. La crise au Soudan requiert non seulement l'attention constante du Conseil, mais, plus important encore, une action décisive et concertée. Ce n'est pas une question de choix, mais de responsabilité.

Si la complexité de la situation est reconnue, elle ne doit pas servir de prétexte à l'inaction. Elle doit au contraire nous inciter à agir avec plus de célérité et de détermination en faveur du peuple soudanais. Dans nos déclarations précédentes, nous avons pris acte des efforts de médiation déployés par les acteurs régionaux et internationaux et les avons salués. Aujourd'hui, nous appelons de nouveau le Conseil à faire montre de la même volonté collective.

Les violences incessantes subies chaque jour par le peuple soudanais, en particulier les femmes et les filles, ainsi que les destructions et les souffrances humaines généralisées dans tout le Soudan, aggravées par les affrontements en cours et, selon les informations disponibles, par les violations et les atteintes à caractère ethnique, dépassent l'entendement. La crise humanitaire continue d'empirer, marquée de manière tragique par la crise d'insécurité alimentaire la plus grave et la plus aiguë au monde, la famine déclarée à Zamzam et les craintes de voir la famine s'installer dans d'autres régions. Cela exige une réponse plus robuste et plus durable. De nombreux rapports, y compris ceux de la Mission indépendante d'établissement des faits, font état de violations généralisées des droits humains. Les récits épouvantables de violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris de violence sexuelle liée aux conflits, soulignent la nécessité impérieuse d'appliquer le principe de responsabilité. Les mécanismes de surveillance en place étant limités, nous craignons que la véritable ampleur de ces crimes ne reste méconnue. Le silence n'est pas une option face à des violations aussi flagrantes. Les atrocités ne doivent pas rester impunies, et la justice doit être rendue. Sans justice, il ne

peut y avoir de paix durable. Les parties au conflit doivent respecter le droit international humanitaire et le droit international des droits humains. Un accès sûr, rapide et sans entrave à l'aide humanitaire est indispensable dans toutes les régions du Soudan. L'accès à la nourriture, à l'eau, aux soins de santé et aux fournitures médicales doit non seulement être garanti, mais aussi pérennisé et élargi.

La Slovénie reste inébranlable dans son engagement à soutenir le peuple soudanais et à promouvoir la paix, la sécurité et la justice dans tout le pays.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de cette magnifique démonstration du néocolonialisme et du snobisme britanniques qui se sont clairement manifestés dans votre déclaration d'aujourd'hui. Il est évident pour quiconque a écouté votre discours névrosé et bourré de pathos pourquoi votre pays perd rapidement de son influence et le respect du monde.

La Fédération de Russie a voté contre le projet de résolution (S/2024/826) sur le Soudan préparé par les délégations britannique et sierra-léonaise. Nous sommes d'accord avec tous nos collègues du Conseil de sécurité pour dire que le conflit au Soudan doit être réglé rapidement. Il est également clair que le seul moyen d'y parvenir est que les parties au conflit concluent un accord de cessez-le-feu. Nous considérons que le rôle du Conseil de sécurité est de les y aider. Toutefois, cela doit se faire de manière cohérente et ouverte, et non en imposant aux Soudanais, par le biais de décisions du Conseil, les vues de certains membres, teintées de leurs idées postcoloniales sur la structure future du pays. Le Conseil ne doit pas non plus faire le jeu de l'ancienne métropole qui souhaite marquer des points auprès de la diaspora soudanaise installée au Royaume-Uni.

Le principal problème du projet de résolution britannique est qu'il repose sur une conception erronée de qui a la responsabilité de protéger les civils au Soudan et d'assurer le contrôle et la sécurité des frontières du pays, qui peut prendre la décision d'inviter des forces étrangères sur le territoire soudanais et, enfin, qui doivent être les interlocuteurs des fonctionnaires des Nations Unies pour régler les problèmes existants et organiser l'assistance. Nous sommes convaincus que seul le Gouvernement soudanais doit jouer ce rôle, mais les rédacteurs britanniques tentent clairement de refuser ce droit au Soudan. Tout au long du processus de rédaction, ils ont tout fait pour supprimer toute mention des autorités légitimes du Soudan dans les passages les plus importants du projet. Leur position est absurde et inacceptable, en particulier étant donné que le Gouvernement soudanais représente son pays au sein des organisations internationales, a la main sur les principaux processus de l'État et se charge de la distribution de l'aide humanitaire, et que c'est dans les régions contrôlées par le Gouvernement que les Soudanais eux-mêmes cherchent refuge et protection.

Une telle position n'est rien d'autre qu'une tentative de nos collègues de se ménager des possibilités d'ingérence dans les affaires du Soudan et de poursuivre leurs velléités d'ingénierie politique et sociale du pays, comme ce fut le cas au printemps 2023, lorsque les tentatives d'imposer des décisions qui ne bénéficiaient pas de l'appui de la population du pays ont jeté les bases de la tragédie qui se déroule au Soudan. Les véritables motivations qui sous-tendent le projet de résolution sont également révélées par le fait que les appels lancés précédemment par le Conseil de sécurité aux Forces d'appui rapide pour qu'elles mettent fin au siège d'El-Fasher et d'autres villes ont été remplacés dans le projet de texte par une nouvelle formulation déformée qui suggère que les rebelles ne devraient cesser leurs attaques que contre les civils. Ainsi, ce projet de résolution nous invite en substance à encourager la poursuite des hostilités. Je tiens à assurer aux membres du Conseil que mon pays n'hésitera pas à continuer d'exercer son droit de veto pour empêcher des scénarios aussi désastreux pour nos frères africains.

En outre, nous rejetons catégoriquement la proposition du projet de recourir à des mécanismes externes pour l'application du principe de responsabilité pour les actes de violence. Des organes tels que la Cour pénale internationale se sont déjà révélés totalement inefficaces en ce qui concerne le Soudan et d'autres situations. Nous sommes convaincus que l'administration de la justice doit rester la prérogative exclusive et indivisible du Gouvernement soudanais.

La dernière fois, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général un rapport contenant des recommandations sur la protection des civils au Soudan. Le rapport (S/2024/759) indique clairement que les conditions ne sont pas encore réunies pour le déploiement d'une force internationale dans le pays. En ce qui nous concerne, nous souhaitons ajouter que c'est effectivement le cas : il n'y a pas d'accord de cessez-le-feu, ni de consensus quant à l'endroit exact du pays où cette force serait déployée et à quelle fin. En outre, la demande d'une telle présence doit émaner exclusivement des dirigeants soudanais actuels. À long terme, nous n'excluons rien, mais nous sommes convaincus que si nous nous lançons dans cette entreprise maintenant, malgré l'avis des autorités soudanaises, cela n'aboutira à

rien de bon. Des efforts de maintien de la paix mal conçus alors que le conflit interne fait rage, un conflit dont la portée géographique est vaste, pourraient conduire à un véritable désastre. La réalisation d'un tel scénario saperait définitivement la confiance du Soudan dans l'ONU, dont la réputation a déjà été sérieusement entachée par les activités incohérentes de feu la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan.

Nous sommes également en désaccord total avec le discours des auteurs sur la situation humanitaire catastrophique et leur mépris délibéré pour les opinions et les données des organismes soudanais compétents. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires occidentaux devraient se rafraîchir la mémoire concernant les principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire, notamment la nature dépolitisée de l'aide. Il est inacceptable d'appeler le Soudan à ouvrir toutes les frontières pour permettre l'accès humanitaire, sans utiliser les nombreux points de passage frontaliers mis à disposition pour l'acheminement de l'aide.

Ce n'est pas sans raison que Port-Soudan impose des restrictions ; il met ainsi en garde contre la menace de livraisons transfrontières d'armes aux rebelles. Au lieu d'exiger des frontières transparentes, il conviendrait peut-être de se pencher sur les causes profondes des préoccupations des Soudanais. Nous pensons qu'il est absolument primordial que toute mesure humanitaire soit convenue exclusivement avec les autorités centrales soudanaises. En fait, Washington et Londres continuent d'instrumentaliser la question et, par le biais de sanctions unilatérales illégales, ne font qu'entraver les efforts déployés par les dirigeants du pays pour venir en aide à la population.

Nous exhortons les membres du Conseil à examiner objectivement la manière dont le Conseil de sécurité traite la question soudanaise. Sans une interaction constructive et concertée entre chaque membre du Conseil de sécurité et le Gouvernement soudanais, et sans une volonté sincère d'aider les Soudanais à surmonter leurs difficultés, toute décision du Conseil est vouée à l'échec. Nous demandons instamment aux membres du Conseil d'éviter la surenchère. L'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Lamamra, poursuit ses efforts, et nous devons lui accorder le temps et l'espace politique nécessaires pour s'entretenir avec tous ceux qui peuvent avoir une influence sur le règlement de la situation, qu'il s'agisse d'acteurs internes ou externes.

Enfin, il importe de mettre un terme au deux poids, deux mesures, qui est particulièrement flagrant dans le cas du Soudan. Les mêmes pays qui, en ce qui concerne le Soudan, réclament à cor et à cri un cessez-le-feu et exigent que les deux parties mettent fin à la violence et protègent les civils, donnent carte blanche à Israël pour poursuivre l'escalade à Gaza, fermant sur les yeux sur les violations flagrantes du droit international humanitaire commises par l'armée israélienne. Ils défendent en outre le droit de légitime défense d'Israël et celui de protéger ses citoyens, mais lorsqu'il s'agit du Soudan, ils refusent ces mêmes droits à son gouvernement et imputent tous les maux à l'armée soudanaise. Nous les exhortons à sortir enfin de cette logique néocoloniale et à renoncer à toute tentative de provoquer le chaos dans des pays qui mènent des politiques indépendantes afin de pouvoir pêcher dans leurs eaux troubles.

**M. Montalvo Sosa** (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur a voté pour le projet de résolution S/2024/826, qui réaffirme l'impérieuse nécessité de respecter le droit international humanitaire et de protéger les civils, responsabilité importante et incontournable des parties au conflit. Je déplore vivement que le projet de résolution n'ait pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Il convient de souligner que ce projet de résolution qui a fait l'objet d'un veto est fondé sur les principes du droit international et sur le règlement pacifique des différends, qui constituent le seul moyen de faire face à la grave crise que connaît le pays.

L'Équateur remercie les délégations du Royaume-Uni et de la Sierra Leone pour le rôle moteur qu'elles ont joué en tant que coauteurs du texte. Si elle avait été adoptée, la résolution aurait garanti l'accès à l'aide humanitaire et favorisé un cessez-le-feu national, éléments indispensables pour progresser sur la voie de la paix et de la stabilité.

L'insécurité alimentaire et la famine, laquelle a été déclarée dans plusieurs régions du Soudan, sont des réalités qui ne doivent pas être politisées. Même si le projet de résolution ne les mentionne pas expressément, nous sommes convaincus que son adoption aurait facilité l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin, en particulier les femmes et les enfants.

Le projet de résolution contient également une référence au rôle du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, dont le travail est crucial pour garantir l'application du principe de responsabilité et empêcher l'impunité de ceux qui commettent des violations des droits humains et font du trafic d'armes dans la région.

L'Équateur réaffirme son appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan. De plus, il souligne que jusqu'au terme de son mandat, à la fin de l'année, l'Équateur, en tant que membre élu, continuera de soutenir toutes les initiatives régionales et multilatérales en faveur d'une paix durable.

**M. Fu Cong** (Chine) (*parle en chinois*) : Plus de 19 mois après le début du conflit prolongé au Soudan, les civils continuent d'être pris dans des feux croisés qui entraînent une augmentation du nombre de victimes, et la situation humanitaire est de plus en plus désastreuse, ce qui est extrêmement inquiétant.

La Chine est favorable à l'instauration d'un cessez-le-feu immédiat et d'une désescalade afin de protéger les civils. C'est pourquoi elle a voté pour le projet de résolution S/2024/826.

Il est à noter que les propositions constructives faites par certains membres lors des consultations n'ont pas été totalement intégrées et que les préoccupations légitimes des pays concernés n'ont pas été suffisamment prises en compte. Nous regrettons que le Conseil de sécurité ne s'exprime pas d'une seule voix.

Nous appelons toutes les parties au conflit au Soudan à faire des intérêts de la population et du pays une priorité absolue, à cesser toutes les hostilités et à honorer véritablement les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Djedda, y compris pour la protection des civils.

La Chine soutient les efforts déployés par l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Soudan, M. Lamamra, pour renforcer la coordination avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et poursuivre ses bons offices.

Nous soulignons que toute mesure prise par le Conseil de sécurité doit respecter la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Soudan et doit être fondée sur des consultations approfondies avec le Gouvernement soudanais et les autres parties concernées, et qu'imposer des solutions externes ne fera que compliquer la situation et ne contribuera ni à mettre fin à la guerre ni à servir l'objectif de protéger les civils.

**M^me^ Thomas-Greenfield** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les délégations de la Sierra Leone et du Royaume-Uni de leurs efforts visant à promouvoir le projet de résolution S/2024/826.

Il est révoltant que la Russie ait opposé son veto à une initiative visant à sauver des vies, même si nous ne devrions peut-être pas être choqués. Elle prétend que c'est pour respecter la souveraineté du Soudan, mais le Soudan soutient ce projet de résolution.

Depuis des mois, la Russie fait de l'obstruction et brouille les pistes, empêchant le Conseil d'agir pour remédier à la situation catastrophique au Soudan et jouant sur les deux tableaux du conflit pour faire avancer ses objectifs politiques, au détriment de la vie des Soudanais et Soudanaises.

Aujourd'hui, le Conseil aurait agi de manière concertée pour appeler à un cessez-le-feu global et national, renforcer la protection des civils et éliminer les obstacles à la libre circulation de l'aide humanitaire à travers le Soudan. La Russie prétend soutenir les Africains et collaborer avec eux, mais elle a voté contre un projet de résolution conçu pour les Africains et que les Africains appuient. Il nous aurait permis d'exiger que les Forces d'appui rapide cessent leurs attaques à El-Fasher, Gazira et ailleurs au Soudan, et de demander que les Forces d'appui rapide et les Forces armées soudanaises honorent les engagements qu'elles ont pris dans le cadre de la Déclaration de Djedda. Il est impensable que la Russie nous empêche, avec autant d'insensibilité et de cynisme, de réclamer ces mesures propres à sauver des vies face à la pire crise humanitaire que le monde ait connue.

Et nous n'avons pas besoin que la Russie nous donne une leçon sur l'hypocrisie, alors qu'elle en fait preuve tous les jours en Ukraine, dont la souveraineté n'est pas respectée, et où des installations civiles sont attaquées chaque jour.

Nous suivons la situation de près et continuerons de dénoncer les violations et ceux qui les facilitent, y compris, évidemment, la Russie. Le Conseil doit agir. Nous devons continuer de faire entendre les voix du peuple soudanais qui réclame la paix et la prospérité, la démocratie et la justice. Et la Russie ne peut s'y opposer.

**M. Afonso** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie le Royaume-Uni et la Sierra Leone, les coauteurs du texte, de leur initiative de déposer cet important projet de résolution sur la protection des civils au Soudan (S/2024/826).

Nous avons voté pour le projet de résolution. On ne saurait trop insister sur l'importance de ce texte, compte tenu de l'impérieuse nécessité de préserver la vie et le bien-être des civils dans le contexte de l'escalade de la violence dans le pays.

Étant donné les informations récentes faisant état d'attaques terribles contre des civils, notamment d'intoxications alimentaires massives dans l'État de Gazira, et la

détérioration de la situation humanitaire, il apparaît plus urgent encore d'intervenir rapidement pour protéger les civils au Soudan. Il est donc impératif que les nations engagent des efforts de collaboration pour remédier à ces questions critiques, afin de promouvoir un cessez-le-feu immédiat, la paix et la stabilité.

À cet égard, nous rappelons le rapport du Secrétaire général sur les recommandations en faveur de la protection des civils au Soudan (S/2024/759). Nous sommes tout à fait d'accord avec son évaluation concernant ce qui est faisable et de ce qui ne l'est pas à l'heure actuelle. Nous sommes d'avis que le rapport du Secrétaire général constitue une bonne base pour guider le Conseil de sécurité tandis qu'il continue d'envisager des mesures concrètes et réalistes pour soutenir les efforts de protection des civils dans le pays.

Le texte sur lequel nous venons de nous prononcer met en lumière notre préoccupation collective pour la sûreté et la sécurité du peuple soudanais. Il souligne la nécessité d'un mécanisme de conformité qui facilite la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Déclaration de Djedda.

Nous considérons que les parties au conflit ont le devoir de prendre les mesures nécessaires pour réduire autant que possible les répercussions du conflit sur les civils, en particulier les femmes et les enfants. Le Mozambique reste convaincu que l'approche la plus durable pour protéger les civils au Soudan consiste à mettre fin au conflit. Il n'y a pas de solution militaire aux problèmes humanitaires. Dans le cas présent, des efforts coordonnés s'imposent pour persuader les parties de s'engager en faveur d'un cessez-le-feu et de prendre part à des négociations constructives en vue d'une cessation définitive des hostilités. La coordination est fondamentale entre les différents mécanismes, tant régionaux qu'internationaux, compte tenu de la multiplicité des initiatives de paix au Soudan. L'efficacité de ces initiatives dépend de la manière dont elles sont coordonnées et intégrées. À cet égard, nous exprimons notre ferme appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Ramtane Lamamra, pour son excellent travail en faveur de la paix au Soudan.

Le Mozambique réaffirme son attachement à l'unité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Soudan. Nous sommes prêts à continuer de collaborer de façon constructive avec les membres du Conseil de sécurité en vue de garantir la paix, la stabilité et e la prospérité au Soudan et à son peuple.

**M. de Rivière** (France) : La France déplore que le Conseil de sécurité ne soit pas parvenu à adopter cette résolution (S/2024/826) du fait du veto émis par la Fédération de Russie sans aucune justification convaincante. Le projet proposé par le Royaume-Uni et la Sierra Leone, à qui je rends hommage, établissait un cessez-le-feu. La situation au Soudan est désastreuse et il y avait urgence pour le Conseil à exiger cela. Ici comme ailleurs, la crise humanitaire ne se réglera que si les armes se taisent. Quatorze membres du Conseil de sécurité soutenaient ce texte, et le Soudan également. La France espère que le Conseil pourra dès que possible prendre toutes ses responsabilités et mettre en place un tel cessez-le-feu. Elle tient également à soutenir les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général, M. Lamamra.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Royaume-Uni des efforts qu'il a déployés durant le processus de négociation d'un projet de résolution que nous avons finalement soutenu (S/2024/826).

Alors que le conflit au Soudan atteint un niveau de violence et de tension sans précédent, la protection des civils doit être notre priorité absolue. À cet égard, nous saluons la décision du Gouvernement soudanais d'accepter la réouverture du poste frontière d'Adré, ainsi que l'accord conclu entre le Gouvernement soudanais et d'autres acteurs soudanais pour autoriser une opération aérienne humanitaire au Kordofan méridional. Nous espérons voir davantage d'aide humanitaire parvenir aux populations dans le besoin à la suite de cette décision louable.

Notre soutien au projet de résolution découle de notre profonde conviction que le Conseil de sécurité doit jouer son rôle en apportant les réponses adéquates pour protéger les civils au Soudan, conformément aux dispositions du droit international humanitaire et du droit international. Cette réponse doit toutefois rester guidée par le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale du Soudan. Il est très clair que nous ne sommes pas à l'aise avec la proposition de mettre sur le même plan le Gouvernement soudanais internationalement reconnu et les Forces d'appui rapide. Il faut également adopter une approche progressive et avisée de nos réponses en tenant compte des réalités du terrain, telles que décrites par le Secrétaire général.

Compte tenu des vues du Gouvernement soudanais, nous réitérons notre appel à une condamnation ferme et publique de l'ingérence étrangère au Soudan, et au plein respect par tous les États Membres du régime de sanctions et de l'embargo sur les armes.

Bien que le Conseil ne soit pas parvenu à un accord pour adopter le projet de résolution aujourd'hui, l'Algérie continuera d'apporter son soutien aux efforts déployés par

le Secrétaire général et son envoyé personnel pour amener toutes les parties soudanaises à la table des négociations. Nous concluons en appelant une fois de plus les parties soudanaises à s'accorder enfin, sans plus attendre, sur un cessez-le-feu.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

**M. Mohamed** (Soudan) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de présider la présente séance. Qu'il me soit permis de présenter brièvement la position du Soudan dans le cadre de cette importante séance.

L'instauration de la paix dans le contexte de guerres multipartites, comme la guerre au Soudan, nécessite l'adoption d'un discours véridique et complet. Le discours actuellement adopté, à savoir qu'il s'agit d'une guerre entre deux parties, est l'une des raisons pour lesquelles nous ne sommes pas parvenus à un accord sur la définition du conflit. Nous devons tenir compte des spécificités du conflit et des options dont dispose l'État pour la consolidation de la paix. Plus le rôle joué par l'État dans le rétablissement de la paix sera compris, plus il sera facile de raccourcir le chemin qui mène à la paix et à la cessation des conflits.

La Charte des Nations Unies prévoit l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et rejette toute agression à leur égard. La guerre d'agression menée contre le Soudan contrevient à ces principes. Des pressions immenses et coordonnées ont été exercées pour affaiblir l'État, ainsi que des actes de coercition, en raison des choix opérés par les acteurs internationaux chargés de superviser l'ordre international, qui est en train de s'effondrer. Cet ordre doit être rétabli conformément au Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général.

Le Conseil hésite encore à nommer les agresseurs, bien qu'il sache qui ils sont. Nous ne savions pas que des efforts avaient été secrètement consentis pour mettre un terme aux livraisons d'armes aux milices et aux mercenaires. Ces livraisons ont nettement augmenté après l'ouverture par le Soudan du point de passage d'Adré, qui a été prolongée sous certaines conditions par l'État pour superviser les opérations effectuées à travers ce point de passage et faciliter ainsi l'action humanitaire. Cela a conduit à une intensification des interventions régionales et a exacerbé la guerre, alors même que les milices attaquaient délibérément les civils, commettaient des massacres et procédaient à des déplacements forcés de population.

Il a fallu 18 mois au Conseil pour condamner ces atrocités, bien qu'elles l'aient été par certains membres du Conseil à titre national, ce dont nous les remercions. Les questions de la solidarité avec le peuple soudanais et de la cessation de l'agression et de la guerre exigent que nous ne restions ni neutres ni passifs.

Dans le droit fil de leurs positions nationales, certains États refusent de traiter avec des terroristes sanguinaires. Ils font tout leur possible pour éliminer les groupes terroristes, mais, sous prétexte d'impartialité, ils contraignent le Gouvernement soudanais à accepter la paix avec des mercenaires étrangers, ce qui leur permettrait de devenir des acteurs politiques à l'avenir et de lancer une nouvelle agression dans le cadre d'un complot infernal que les Soudanais ne connaissent que trop bien, un complot visant à fragmenter progressivement le pays et à conclure des accords de paix mensongers.

D'autres insistent pour rendre le peuple soudanais dépendant de l'aide humanitaire. Le Soudan possède des terres fertiles et des capacités agricoles suffisantes pour combler le déficit alimentaire mondial, sans parler de nourrir le peuple soudanais, qui a été dupé à maintes reprises par certains acteurs internationaux. Les besoins du Soudan ont été instrumentalisés pour empiéter sur sa souveraineté. Comme je l'ai indiqué dans une déclaration précédente, certaines organisations de secours étrangères, qui comptent aujourd'hui plus de 19 000 membres, demandent maintenant à pouvoir entrer au Soudan depuis n'importe quel endroit sur simple notification aux autorités.

Pour que le Conseil retrouve son rôle capital dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, il doit respecter les choix des populations, notamment en Afrique, qui aspirent à être libres de toute contrainte et à pouvoir contribuer de façon pacifique et positive à la paix internationale.

Le Soudan fait l'objet depuis 2004 de restrictions imposées par l'ONU. Cette position doit être reconsidérée. Ces restrictions systématiques affaiblissent le rôle du Soudan, limitent ses ambitions et empêchent la plupart de ses habitants de contribuer à la consolidation de la paix et à la démocratie sur la base de l'appropriation nationale. J'invite par conséquent le Conseil à appuyer le plan national de protection des civils qui va lui être présenté. Ce plan est en soi une feuille de route nationale visant à mettre fin à la guerre.

Le Gouvernement et le peuple soudanais espèrent que le Conseil adoptera une position positive et appellent les principaux pays à s'opposer aux terroristes, aux mercenaires et aux milices qui détruisent systématiquement le Soudan, comme indiqué, depuis 18 mois. Tolérer ces groupes, alors qu'ils ont provoqué un bain de sang

au Soudan, revient à se faire leur complice de manière flagrante. Nous avons demandé que les atrocités commises par les milices soient condamnées et que ces dernières soient désignées comme groupes terroristes. Cependant, ces appels ont été rejetés, ce qui a manifestement donné aux milices un prétexte pour poursuivre leurs atrocités.

Nous nous opposons à toute intervention de la communauté internationale ou de l'ONU sous le couvert de l'instauration de la paix selon des modèles dépassés qui reposent sur le pouvoir de coercition. Nous pouvons contribuer à l'élaboration d'un plan de paix durable et de protection des civils fondé sur le pouvoir de convaincre et la volonté des peuples.

Le Soudan mène une bataille existentielle dans laquelle les choix qui s'offrent à lui sont limités : soit il reste libre, indépendant et uni, soit il disparaît. L'expérience de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan en tant que mission politique a pris fin avec le déclenchement de la guerre et l'escalade du conflit auxquels la Mission était censée remédier. C'est le résultat d'une transition compliquée qui était censée se dérouler sans heurts.

C'est pourquoi nous croyons en l'appropriation nationale. Pour que la paix soit consolidée, elle doit d'abord être instaurée par les populations elles-mêmes. La consolidation de la paix ne peut reposer sur une formule imposée d'en haut qui provoque l'ire de la population, ou sur des donateurs qui veulent remodeler le Soudan selon leur bon vouloir, en choisissant même qui dirigera le pays.

Le Soudan résistera à toute ingérence étrangère visant à fragmenter le pays et à renforcer les milices et les mercenaires afin d'empêcher l'armée soudanaise de remporter la victoire, tout en œuvrant à préserver l'intégrité territoriale du pays et en s'opposant aux mercenaires et aux milices. Des enregistrements vidéo qui ont circulé en ligne ont mis en évidence leur programme diabolique et fondé sur l'exclusion. Les mercenaires et les milices ne sont que trop heureux de perpétrer un génocide progressif contre le peuple soudanais pour servir les intérêts des acteurs régionaux et internationaux qui les parrainent. Dans ce contexte, ces acteurs internationaux détruisent les capacités de l'armée en lui imposant un embargo sur les armes, tandis que des armes sont fournies aux milices, même par certains membres du Conseil, comme indiqué dans un rapport publié récemment par Amnesty International.

La Charte des Nations Unies, entrée en vigueur le 24 octobre 1945, garantit la souveraineté des États, l'égalité souveraine entre les États, la personnalité juridique des États, ainsi que leur indépendance et leur intégrité territoriale. Certaines parties violent tous ces principes, ce qui est incompatible avec les paragraphes sur la souveraineté figurant dans les préambules des résolutions du Conseil.

Nous appelons le Conseil à se tenir aux côtés de l'État soudanais et à mettre un terme à l'agression qui menace la paix et la sécurité et a causé la mort de Soudanais, une agression parrainée par les Émirats arabes unis. Nous demandons que les efforts diplomatiques qui sont déployés pour régler le conflit ne se transforment pas en une tutelle internationale, telle que promue par certains acteurs dans le but de servir leurs propres intérêts, qui n'ont rien à voir avec l'établissement de la paix et la fin de la guerre. Le Conseil doit faire preuve de volonté politique pour empêcher les Émirats arabes unis et leurs affiliés régionaux d'envoyer des armes de nouvelle génération aux milices. Il doit condamner les groupes armés et les terroristes qui, en violation de la Charte, viennent du Sahel et des pays voisins pour commettre des atrocités au Soudan, chasser sa population et faire venir d'autres personnes, au vu et au su de tous, pour occuper les maisons des Soudanais. Ces groupes utilisent même l'intelligence artificielle pour porter atteinte à l'intégrité territoriale du Soudan.

Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général a insisté sur le fait qu'il convenait de respecter la Charte alors que les conflits et le terrorisme gagnaient du terrain. Il a appelé à la non-ingérence et à l'adoption d'initiatives régionales destinées à régler les conflits. Il a appelé les États à s'abstenir de toute ambition hégémonique à l'égard de leurs voisins. Il a également appelé à une diplomatie préventive, s'est penché sur le rôle croissant des groupes armés au sein des États et a fait référence à la recrudescence des activités terroristes en Afrique.

Pour terminer, je remercie le Conseil et tous ceux qui coopèrent avec le Soudan pour instaurer la paix. Nous sommes prêts à travailler avec le Conseil pour mettre fin à cette guerre, condamner les milices, qui sont considérées comme des groupes terroristes, endiguer le flux d'armes à travers les frontières et faire respecter la souveraineté du Soudan en mettant en œuvre son plan de protection des civils.

*La séance est levée à 11 heures.*